

Droits de la personne : notre positionnement

Notre engagement à respecter les droits de la personne

En tant qu'entreprise familiale à l'échelle internationale, Miele se distingue depuis longtemps par la qualité supérieure de ses appareils ménagers et professionnels et est reconnue pour la fiabilité et la durabilité de ses produits. Le respect et le sens des responsabilités dans les relations avec ses employés et ses fournisseurs comptent parmi les valeurs fondamentales de l'entreprise. Le respect des droits de la personne fait naturellement partie de toutes les activités commerciales de Miele et constitue un élément essentiel de sa culture d'entreprise. Miele s'engage donc à respecter les droits de la personne, à offrir des conditions de travail équitables et sécuritaires ainsi qu'à adopter une conduite responsable et conforme à la loi dans ses activités propres et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

La présente déclaration de principes fait partie du Cadre d'affaires responsable de Miele (Miele Responsible Business Framework - MRBF). Ce cadre regroupe nos engagements et nos attentes en matière de conduite responsable des affaires, tant dans nos propres activités qu'à l'égard de nos partenaires commerciaux partout dans le monde. Au cœur du MRBF se trouve la Politique de conduite responsable des affaires de Miele (Miele Responsible Business Policy), qui constitue la norme interne obligatoire encadrant la conduite responsable des affaires au sein de Miele. Les principes, exigences et processus de gouvernance qui y sont décrits s'appliquent à toutes les sociétés du groupe Miele sur lesquelles Miele & Cie. KG ou Miele Beteiligungs-GmbH exercent directement ou indirectement un contrôle ou une influence déterminante. À l'intention des fournisseurs, le Code de conduite des fournisseurs de Miele, autre composante du MRBF, établit les attentes et les exigences obligatoires correspondantes.

Normes et exigences

Le MRBF repose sur des normes internationales, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et les exigences relatives aux droits de la personne et à l'environnement prévues par la loi allemande sur les obligations de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG).

Miele s'attend à ce que ses employés, ses gestionnaires ainsi que ses fournisseurs directs et indirects tout au long de la chaîne de valeur respectent les droits de la personne, évitent les risques et collaborent à la mise en œuvre de mesures préventives et correctives appropriées.

Cela comprend notamment :

- ♦ l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage, de la traite des personnes et de toute autre forme de travail involontaire;
- ♦ des conditions de travail, des horaires, une rémunération et des avantages sociaux équitables, transparents et conformes à la loi;

- ♦ des conditions de travail sûres et saines ainsi que des mesures efficaces visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- ♦ le respect de la liberté d'association, du droit à la représentation des employés et de la négociation collective;
- ♦ la protection contre la discrimination, la violence, le harcèlement, l'intimidation, les représailles et les mesures disciplinaires inappropriées;
- ♦ la prévention de l'acquisition illégale de terrains ou de la privation illégale de terrains, le respect des moyens de subsistance ainsi que le recours aux forces de sécurité dans le respect des droits de la personne;
- ♦ le respect des obligations environnementales prévues par la LkSG, notamment en ce qui concerne les changements environnementaux nuisibles, le mercure, les polluants organiques persistants et les déchets dangereux.

Les exigences détaillées sont décrites dans la Politique de conduite responsable des affaires de Miele (Miele Responsible Business Policy), dans les politiques et processus internes ainsi que dans le Code de conduite des fournisseurs.

Gestion des risques et risques prioritaires

Miele intègre ses obligations de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement dans un système de gestion des risques ESG fondé sur une approche axée sur les risques et déployé à l'échelle du groupe. L'objectif est de repérer, d'évaluer et de prioriser de façon systématique les risques potentiels et réels au sein de ses activités propres et de sa chaîne d'approvisionnement, puis de définir des mesures appropriées en conséquence.

L'analyse des risques est effectuée régulièrement, au moins une fois par année, ainsi qu'au besoin, notamment lors de changements importants dans les activités, du lancement de nouveaux projets ou lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire à une possible violation des obligations relatives aux droits de la personne ou à l'environnement. Lorsque des indices pertinents existent, les fournisseurs indirects sont aussi inclus dans l'analyse. L'évaluation repose sur des critères uniformisés, notamment les risques liés aux pays, aux secteurs d'activité, aux produits et aux services. Elle tient également compte des structures d'approvisionnement et des conditions de production propres au groupe Miele, ainsi que d'informations provenant de sources internes et externes, de rapports, d'autoévaluations, d'audits et d'autres données pertinentes.

L'analyse des risques réalisée pour l'exercice financier 2024 n'a révélé aucun risque prioritaire lié aux droits de la personne ou à l'environnement dans les activités propres de Miele, compte tenu des politiques, procédures et mécanismes de contrôle déjà en place.

Des risques liés aux droits de la personne et à l'environnement ont toutefois été recensés, évalués et priorisés chez certains fournisseurs directs. Les principaux risques relevés dans la chaîne d'approvisionnement concernaient le non-respect des exigences en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que la pollution nocive des sols, de l'eau et de l'air. Les résultats de cette analyse servent de fondement à la poursuite et à l'amélioration des mesures préventives et de contrôle selon une approche fondée sur les risques.

Mesures préventives et correctives

Miele élabore ses mesures préventives à partir des résultats de l'analyse des risques. Dans ses activités propres, ces mesures comprennent notamment des programmes ciblés de formation et de sensibilisation, l'intégration des exigences pertinentes dans les processus internes et des systèmes de gestion et certifications existants, tels que la norme ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail et la norme ISO 14001 pour la gestion environnementale. Dans la chaîne d'approvisionnement, le Code de conduite des fournisseurs constitue une mesure préventive essentielle. Il décrit les attentes de Miele à l'égard de ses fournisseurs en matière de droits de la personne et du travail, d'environnement, d'intégrité, de chaînes d'approvisionnement responsables et d'obligations de diligence raisonnable.

Selon le niveau de risque, divers mécanismes peuvent être utilisés, notamment des échanges avec les fournisseurs, des autoévaluations, la demande de documents justificatifs, des audits ou d'autres mesures de contrôle et d'accompagnement. Lorsque des risques élevés, des indices précis ou des violations réelles sont constatés, Miele évalue la situation, en analyse les causes profondes et met en place les mesures correctives appropriées. Dans ses activités propres, ces mesures visent à prévenir ou à faire cesser les violations. Dans la chaîne d'approvisionnement, Miele cherche généralement à éliminer ou à réduire les risques et les violations en collaboration avec le fournisseur concerné, notamment au moyen de plans de mesures correctives, de documents justificatifs et d'évaluations de suivi. La suspension ou la fin de la relation d'affaires n'est envisagée qu'en dernier recours si les risques ou les violations ne sont pas traités de manière satisfaisante.

Lorsqu'un cas de travail des enfants est constaté, la protection de l'enfant exige un plan de mesures correctives particulier axé sur l'intérêt supérieur de celui-ci. Ce plan peut comprendre le retrait sécuritaire de l'enfant du milieu de travail, l'accès à l'éducation ainsi que des mesures appropriées pour éviter des conséquences négatives involontaires pour l'enfant et sa famille.

Procédure de signalement

Miele met à disposition une procédure de signalement permettant aux personnes internes et externes du monde entier de signaler des risques ou violations relatifs aux droits de la personne, à l'environnement ou à la conformité. Les signalements peuvent être effectués au moyen d'un mécanisme de signalement exploité par un tiers indépendant et peuvent être soumis de façon anonyme lorsque la loi le permet.

La procédure est administrée par un médiateur indépendant (ombudsman), qui peut être joint aux coordonnées suivantes :

Dr Carsten Thiel von Herff, LL.M.

Loebellstraße 4 D

33602 Bielefeld

Téléphone : +49 521 557 333 0

Téléphone mobile : +49 151 58230321

Courriel : ombudsmann@thielvonherff.de

Plateforme de signalement : www.report-tvh.com

Site Web : www.thielvonherff.de

Le médiateur agit à titre d'avocat indépendant. Il exerce ses fonctions de manière impartiale et n'est soumis à aucune directive de l'entreprise en ce qui concerne le traitement au fond des signalements. Il est tenu au secret professionnel et protège, sur demande, la confidentialité de l'identité de la personne qui effectue le signalement.

Miele protège les personnes qui effectuent un signalement contre toute forme de préjudice ou de représailles. Les signalements reçus sont examinés et traités selon des procédures d'enquête et de suivi établies. Les responsables des droits de la personne compétents sont impliqués lorsque les signalements concernent la Politique de conduite responsable des affaires de Miele. La procédure est régie par des règles publiquement accessibles qui définissent clairement le processus, les échéanciers et les responsabilités.

Gouvernance, efficacité et rapports

Le conseil de direction publie la présente déclaration de principes et reçoit au moins une fois par année des rapports portant sur la mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable relatives aux droits de la personne et à l'environnement, les résultats des analyses de risques, les incidents significatifs et l'efficacité des mesures mises en place.

La responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique de conduite responsable des affaires de Miele relève des responsables des droits de la personne, soit au sein du service Développement durable corporatif pour les activités propres à Miele et au sein du service Excellence de l'approvisionnement pour la chaîne d'approvisionnement. Le comité directeur de la conduite des affaires responsables de Miele soutient l'évolution du cadre de référence et approuve les modifications importantes. Les fonctions opérationnelles et les responsables locaux mettent en œuvre les exigences dans leurs processus et secteurs d'activité respectifs.

Les analyses de risques, les mesures préventives et correctives ainsi que la procédure de signalement sont évaluées régulièrement, au moins une fois par année ainsi qu'au besoin, afin de vérifier leur efficacité. Les activités et décisions pertinentes sont documentées de manière à en assurer la traçabilité et font l'objet de rapports conformément aux exigences légales applicables. La présente déclaration de principes est révisée chaque année et mise à jour au besoin.

Le conseil de direction de Miele